

Accompagner l'intermodalité et les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle sur le territoire

Axes stratégiques	Champs d'intervention
 <p>Lutter contre l'isolement et la marginalisation des populations</p> <p>Organiser la mobilité durable du territoire, de manière socialement acceptable, économiquement soutenable et respectueuse de l'environnement</p>	 <p>Consommation d'énergies</p> <p>Emissions de gaz à effet de serre</p> <p>Qualité de l'air</p>

Contexte réglementaire, objectifs :

La loi d'orientation des mobilités a été publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019. Cette loi transforme en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple : des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres. L'un des objectifs est de proposer une solution de mobilité adaptée à l'ensemble des personnes sur le territoire, les collectivités ont un rôle à jouer dans la construction de l'intermodalité.

Cette action est divisée en 6 sous actions :

Accompagner l'intermodalité et les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle sur le territoire	
M. 2.1	Aménager une plate-forme multimodale et une Maison de la mobilité du Bocage, place de la gare à Vire Normandie
M. 2.2	Poursuivre et développer des systèmes d'autopartage de véhicules électriques
M. 2.3	Améliorer et développer le service de location de Vélo à Assistance Électrique
M. 2.4	Communiquer pour encourager l'écomobilité
M. 2.5	Compléter localement l'offre régionale (bus urbain à Vire, transports à la demande, Solidarité transport, rézo pouce...)
M. 2.6	Sensibiliser les principaux générateurs de déplacements (les entreprises, services publics...) dans les plans de mobilité pour les entreprises et leurs salariés

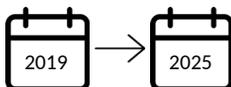
Aménager une plate-forme multimodale et une Maison de la mobilité du Bocage, place de la gare à Vire Normandie

Détail de l'action : L'objectif est de construire un lieu central d'information et intermodal, c'est à dire qui permette le passage d'un mode de transport à un autre, entre le vélo, la marche à pied, le train, les bus, les voitures en auto-partage...

Maison des mobilités du Bocage « 2MB »



Calendrier :



Maître d'ouvrage :	Vire Normandie
Partenaires :	Mobilys



Sous action M2.2

Poursuivre et développer des systèmes d'autopartage de véhicules électriques



Indicateurs :

- Nombre d'utilisateurs différents
- Taux d'utilisation des véhicules
- Kilomètres parcourus / an

Détail de l'action : L'autopartage pris en compte ici est un système de location courte durée (demi-journée ou journée) de véhicules à faibles émissions (en CO2 et polluants atmosphériques), généralement des véhicules électriques ou hydrogènes. Ce système permet à des habitants d'utiliser une véhicule propre au lieu d'utiliser leur véhicule thermique plus polluant. Il peut éviter à certains foyers de devoir acquérir un second véhicule.

L'autopartage est développé à Vire Normandie et Condé-en-Normandie. Il pourrait être déployé dans d'autres communes comme à Noues de Sienna par exemple.

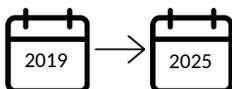
Cette mesure vise également à étudier l'interopérabilité entre les communes, c'est-à-dire qu'un véhicule emprunté dans une commune puisse être rendu dans une autre.



Crédit : © Condé-en-Normandie



Calendrier :



Maître d'ouvrage :	Communes
Partenaires	Clem (opérateur)

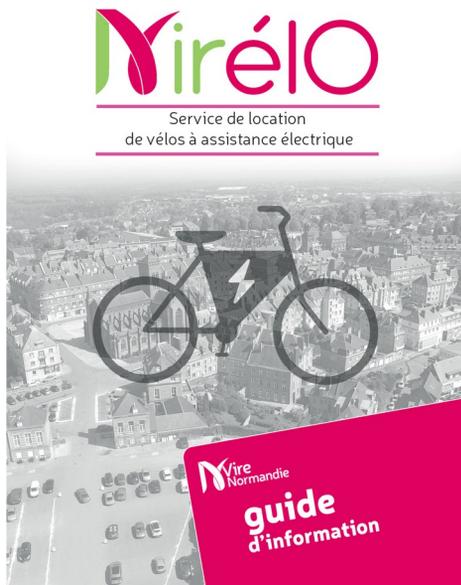
Améliorer et développer le service de location de Vélo à Assistance Electrique



Indicateurs :

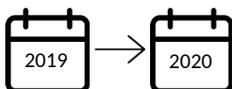
- Nombre d'utilisateurs de VAE

Détail de l'action : Cette mesure consiste en la mise en place d'un service de prêt de vélo à assistance électrique (VAE).



Crédit : © Vire Normandie

Calendrier :



Maître d'ouvrage :	Vire Normandie, Condé en Normandie
Partenaires :	Maison du Vélo à Bayeux

**Communiquer et encourager
l'écobilité**



Indicateurs :

- Nombre de contacts (appels téléphoniques, rendez-vous physiques, etc...)

Détail de l'action : Cette mesure vise à poursuivre et à développer l'espace mobilité, service dédié à l'information sur l'écobilité.

Par exemple :

- Créer des permanences délocalisées de l'espace mobilité
- S'appuyer sur des événementiels : Bielles de Mai / Semaine de la mobilité / Semaine du Développement Durable / Condé Vert Demain
- Informer le grand public sur les outils de mobilité et espaces de conseil

Les espaces de mobilité sont basés à Vire Normandie (pour Mobilyls) et à Condé-en-Normandie (pour Dynamia). Les espaces de mobilité s'adressent à toute personne rencontrant des difficultés dans ses déplacements, et en particulier aux jeunes personnes en recherche d'emploi. Il apporte une aide au savoir bouger (utilisation des nouvelles technologies, apprentissage) et au pouvoir bouger.

Ils proposent en effet, des solutions de mobilité et des ateliers thématiques pour améliorer ses compétences en mobilité (prendre les transports en commun, lire une carte, apprentissage de la conduite...). Un service de location de véhicules est également proposé.

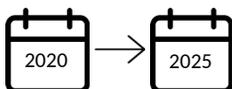


Solutions de mobilité inclusive



un territoire, des compétences, des emplois

Calendrier :



Maître d'ouvrage :

Intercom, communes

Partenaires :

Mobilyls, Dynamia, Région



Sous action M2.5

Compléter localement l'offre régionale (bus urbain à Vire, transports à la demande, Solidarité transport, rézo pouce...)



Objectifs :
2 bénévoles, solidarité transport par commune

Indicateurs :

- Nombre d'usagers ou bénéficiaires/an pour chaque service déployé
- Nombre de bénévoles engagés dans Solidarité transport

Détail de l'action :

Les bus verts et les taxis bus apportent une solution incomplète à certains besoins de mobilité locale. Dans le cas de Solidarité transport, des chauffeurs bénévoles conduisent les personnes en difficulté de mobilité (sous condition de ressources) à leurs rendez-vous, en échange d'une indemnité kilométrique. Solidarité transport se développe à Noues-de-Sienne, St Aubin des Bois et en cours de réflexion à Souleuvre-en-Bocage. Il pourrait être entendu aux autres communes du territoire.

D'autres solutions complémentaires peuvent être organisées. C'est le cas de «Rézo Pouce», un service d'autostop organisé. Un réseau de conducteurs/autostoppeurs inscrits sur une plateforme web «covoiturent» à partir d'arrêts d'autostop bien identifiés par une signalétique adaptée. D'autres systèmes d'organisation peuvent être mis en place, comme les carpattes/caracycle, pour les transport scolaire encadré, à pied ou à vélo, le transport à la demande...

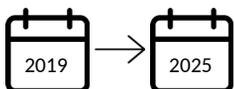
L'action vise également à améliorer le service de transport en commun AMIBUS à Vire.



Crédit : © Loiret Nature Environnement



Calendrier :



Maître d'ouvrage :	Communes, MSA, Familles Rurales
Partenaires :	Communes, MOBILYS, DYNAMIA, Intercom

Sous action M2.6

Sensibiliser les principaux générateurs de déplacements (les entreprises, services publics...) dans les plans de mobilité pour les entreprises et leurs salariés



Indicateurs :

- Nombre de Plan de mobilité entreprise / administration

Détail de l'action : Le Plan de Mobilité (PDM) est un ensemble de mesures qui vise à optimiser et à augmenter l'efficacité des déplacements des salariés d'une entreprise, pour diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier.

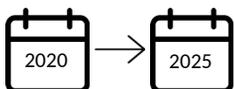
Le plan de mobilité, anciennement appelé le Plan de déplacements d'entreprise (PDE) favorise l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. Sa mise en œuvre est encouragée par les autorités publiques, car il présente de nombreux avantages pour les entreprises, les salariés et la collectivité. Le PDM est un vrai projet d'entreprise, qui peut s'inscrire dans une démarche Qualité ou dans un Système de management environnemental. Les déplacements liés aux activités professionnelles concernent les trajets domicile/travail, mais aussi le transport de marchandises, les déplacements professionnels des collaborateurs, des clients, des visiteurs, des partenaires, des fournisseurs...

Le territoire souhaite travailler sur des solutions de mobilité inter-département (Calvados/Orne/Manche). L'IVN et la Communauté d'Agglomération de Flers sont lauréat de l'appel à projets national «**territoire d'industrie**», sous le nom de «Collines normandes». Réduire la vulnérabilité des entreprises par rapport à l'emploi, et notamment trouver des solutions de mobilités durables pour leurs salariés, est un des axes de cette démarche. Elle consiste à trouver des solutions de mobilité moins impactantes, à l'échelle de quartiers d'activités.

Cette sous-action contribue également à l'action E2/ Accompagner l'innovation pour réduire l'impact environnemental des industries.



Calendrier :



Maître d'ouvrage :	Intercom, CA Flers
Partenaires :	Mobilys, DYNAMIA, TECH NORMANDIE, Etat, Région